MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

MASTERES SPECIALISES

ANNE UNIVERSITAIRE 2025-2026

REGLES DU MASTERE SPECIALISE INGENIERIE ET MANAGEMENT DES TECHNOLOGIES DE SANTE

Semestres 1, 2, 3	
Note éliminatoire	Note strictement inférieure à 8 (dans la mesure où elle annule la compensation)
Thèse professionnelle	La validation des productions écrites et orales de la thèse professionnelle est obligatoire pour l'obtention du diplôme.
Stage professionnel	Conformément au règlement intérieur de la CGE, une mission en entreprise d'une durée minimale de 4 mois équivalent temps plein doit avoir été réalisée pour l'obtention du diplôme.
Possibilité de repasser un module validé	Non
Compensation entre UEs	Si l'étudiant obtient une ou plusieurs notes d'UE comprises entre 8 et 10, mais sans note inférieure à 8, les UE sont compensées s'il obtient la moyenne au semestre
	Si l'étudiant obtient une note d'UE inférieure à 8, la compensation au semestre est annulée. L'étudiant doit alors repasser en seconde session (si elles sont prévues) toutes les UE où il a obtenu une note inférieure à 10.
	Si l'étudiant n'obtient pas la moyenne au semestre, il doit repasser toutes les UE où il a obtenu une note inférieure à 10.
	En cas de session 2, l'étudiant conserve la meilleure des 2 notes entre les 2 sessions.
	Pour certaines UE fondamentales, il n'y a pas de compensation possible
	Les règles de compensation s'appliquent également à l'issue de la 2de session
Compensation entre les semestres	Pas de compensation entre les moyennes des semestres
UE au choix/UE optionnelles	Les UE au choix constituent une liste d'UE parmi lesquelles l'étudiant doit sélectionner celle(s) qu'il suivra : selon le programme de formation, un nombre minimal d'UE au choix doivent être obligatoirement suivies par l'étudiant.
	Les UE optionnelles sont facultatives : elles ne sont pas nécessaires à l'obtention du master 2 ; leur validation permet d'acquérir des ECTS surnuméraires
ECTS et coefficients	La moyenne générale est proportionnelle aux coefficients des ECTS
Assiduité	L'assiduité en cours est obligatoire. Les absences doivent être justifiées.
	L'absence injustifiée d'un étudiant à toutes les épreuves de session initiale n'autorise pas à composer en session de rattrapage.

Nom de la formation : **Mastère spécialisé Ingénierie et management des technologies de santé**

Responsable formation : Alexandre JABORSKA

N° UE	Nom UE	Semestre	ECTS	MCC 1ère Session	MCC 2ème Session	Evaluation
UE1	Pathologies et parcours de soins	S1	5	Contrôle continu	Nouvelle production	Validation si N>=10/20 Compensation si N>=8/20
UE2	Les systèmes de santé, l'organisation et la gouvernance sanitaire et médico-sociale	S1	5	Contrôle continu	Nouvelle production	Validation si N>=10/20 Compensation si N>=8/20
UE3	Management et pilotage	S2	6	Contrôle continu	Nouvelle production	Validation si N>=10/20 Pas de compensation
UE4	Numérique en Santé	S2	7	Contrôle continu	Nouvelle production	Validation si N>=10/20 Pas de compensation
UE5	Technologies de Santé, Ingénierie Biomédicale	S2	7	Contrôle continu	Nouvelle production	Validation si N>=10/20 Pas de compensation
UE6	Achats, approvisionnements et logistique	S3	6	Contrôle continu	Nouvelle production	Validation si N>=10/20 Compensation si N>=8/20
UE7	Architecture, Travaux et Génie Technique	S3	5	Contrôle continu	Nouvelle production	Validation si N>=10/20 Compensation si N>=8/20
UE8	Finances hospitalières et Contrôle de gestion	S1 / S3	4	Contrôle continu	Nouvelle production	Validation si N>=10/20 Compensation si N>=8/20
UE9	Stage en entreprise et thèse professionnelle	S1 / S2 / S3	30	Evaluation du stage, Mémoire et soutenance de la thèse	Nouvelle production écrite et/ou soutenance. Pas de 2ème session pour le stage	Validation si N>=10/20 Pas de compensation